

IRAN

2022-2024



La fatalité d'une persécution
sans fin ?



© 2023 IDHAE– L’Observatoire

Institut des Droits de l’Homme des Avocats Européens – European Bar Human Rights Institute

ISBN : **978-99959-970-8-3**

ISSN: **2354-4554**

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l’auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

IRAN

La fatalité d'une persécution sans fin ?

Le 16 septembre 2022, des manifestations ont éclaté dans tout le pays après que Mahsa Amini, une jeune femme de 22 ans, venue à Téhéran avec sa famille pour rendre visite à ses proches, a été arrêtée par la police des mœurs pour port non conforme du "hijab". Ce jour-là, il a été annoncé qu'elle était morte naturellement en détention malgré les efforts déployés par les médecins pour la sauver. Thèse officielle indérogeable mais que chacun sait fausse au point que l'on a condamné l'avocat de la famille de Mahsa Amini, Saleh Nikbakht, à un an de prison parce qu'il avait osé révéler comment l'enquête avait été délibérément orientée et tronquée.

La colère suscitée par la mort de Mahsa Amini a poussé les Iraniens à descendre par milliers dans la rue pour exiger plus de libertés et de droits pour les femmes aux cris de « *Femmes, Vie, Liberté* » ! Un mouvement qui fut sans doute la plus grande menace pour le pouvoir islamique depuis la révolution de 1979. La répression fut instantanée. Plus de 520 personnes ont été tuées lors des manifestations, selon des militants. Plusieurs milliers d'autres – certaines voix citent le chiffre de 20 000 – ont été arrêtés, dont plusieurs dizaines d'avocats. Le 12 octobre 2022, pour protester contre la violation du droit constitutionnel des citoyens à des manifestations et associations pacifiques, un groupe d'avocats a manifesté devant le siège du barreau à Téhéran. La police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour les disperser et en ont arrêté et emprisonnés plusieurs, dont Saeed Sheikh, Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei.

Persécution sans fin ? Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran avait condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias, Arash Keykhosravi, à deux ans, Mohammad Reza Faghihi à un an, pour "formation d'un groupe pour troubler la sécurité nationale», « Propagande contre l'État » et « appartenance à un groupe d'opposition. Au surplus, Mohammad Reza Faqihi avait été condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées en réunion contre la sécurité nationale ». Le 5 octobre 2024, Mohammad Reza Faqihi a été à nouveau condamné, cette fois par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, à cinq ans de prison pour rassemblement et collusion en vue de commettre un crime contre la sécurité du pays, ainsi qu'à deux ans d'interdiction de quitter le pays et deux ans d'interdiction d'activités professionnelles et politiques.

On pense aujourd'hui que plus d'une centaine d'avocats ont été arrêtés et détenus depuis 2022, qu'au moins 20 d'entre eux ont déjà été condamnés après s'être portés volontaire pour défendre gratuitement les personnes arrêtées au cours des trois mois de grande manifestation nationale. Les chiffres sont variables. Il ne s'agit donc d'un minimum. Beaucoup d'entre eux ont été relâchés peu à peu sous caution, mais leur libération n'a été que temporaire dans l'attente d'une prochaine convocation et donc d'une condamnation certaine.

Dès le début de 2023, les procureurs de la branche 7 du tribunal de la sécurité (Shahid Moghaddas) de la prison d'Evin, se sont attachées à convoquer un par un les libérés des manifestations d'octobre. Plusieurs dizaines d'avocats ont été ainsi cités à comparaître : tous avaient protesté contre les arrestations illégales de manifestants, avaient défendu gratuitement les détenus sans accès aux pièces du dossier et avaient dénoncé les condamnations injustes prononcées. Pour cela, ils ont été arrêtés ou écartés de la défense de leurs clients, obligés de comparaître sans avocat ou d'accepter défenseurs que leur imposer le pouvoir.

On a poursuivi Ali Sharifzadeh Ardakani parce qu'il a révélé avoir été empêché de faire appel pour son client condamné à mort et exécuté et Mohammad Ali Kamfirouzi, uniquement parce qu'il a accepté de défendre deux journalistes qui ont révélé publiquement la mort en détention de Masha Amini.

En février 2023, pourtant, on avait pu croire à un répit. La répression allait s'estomper. La plupart des poursuites semblaient avoir été abandonnée à la suite de « l'amnistie » décidée par le Guide suprême, Ali Khamenei. Cependant, de nombreux prisonniers libérés ont proclamé qu'ils n'avaient jamais demandé de grâce et n'avaient jamais exprimé de regret. Des vidéos de militantes enlevant leur hijab devant la prison quelques instants après leur libération ont circulé sur les réseaux sociaux. Une semaine plus tard, le procureur général iranien a fait savoir que l'amnistie de Khamenei n'était pas pour tout le monde. Plus encore, le système judiciaire iranien s'est empressé de reprendre ou d'instaurer des poursuites contre les « libérés » d'Octobre et les « graciés » de Février.

En mai, les convocations ont repris de plus fort à la prison d'Evin, contre ceux qui avaient assisté des dissidents ou exprimé leur soutien au mouvement « Femmes, Vie, Liberté » sur les réseaux sociaux. Selon Iran International, ce serait 170 avocats de différentes régions du pays qui auraient déjà été appelés à la prison d'Evin pour "propagande contre le régime" et "rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité nationale". Le chiffre exact n'est toujours pas connu. Il s'enrichit tristement chaque jour de nouvelles arrestations et de nouvelles condamnations. Mais il est bien certain que d'Ali Mojtehdzadeh à Zahra Mirbik Darvishond, en passant par Mohammad Seifzadeh, il y en a plus de 40 qui ont eux-mêmes annoncé qu'ils étaient conviés à Evin. Certains des avocats, toujours selon Iran International, auraient été contraints de signer un document reconnaissant le bien fondé des charges pour repartir libres. L'un des deux avocats qui a refusé de signer a été détenu pendant quelques heures et un autre pendant quelques jours.

Le 7 juillet 2024, Mohsen Borhani a été arrêté, pour avoir critiqué publiquement la gestion des manifestations de 2022. À l'image du sort de Mohammad Najafi, aujourd'hui gravement malade en prison, voué au cycle des condamnations récurrentes d'année en année ou de mois en mois (deux nouvelles entre avril et septembre 2023), la vie des avocats ressemble à une persécution sans fin. Au-delà de ces convocations, une répression de chaque instant a été mise ou remise en œuvre contre tous les avocats soupçonnés d'être des défenseurs des droits de l'homme. Nemat Ahmadi, bien connus pour ses activités de défenseur des prisonniers politiques, a vu sa licence d'avocat lui être définitivement retirée. Le 14 mai 2023, c'est au tour du vétéran du combat pour les droits de l'homme, Mohammad Seifzadeh, cofondateur du Defenders of Human Rights Centre (DHRC) d'être condamné à un an de prison par le tribunal révolutionnaire de Téhéran pour avoir écrit une lettre au Secrétaire général des Nations Unies pour supplier que cessent les condamnations à mort et les exécutions publiques de jeunes manifestants.

Dans le pays où Nasrin Sotoudeh, Mohammad Najafi, Amir Salar Davoudi, Soheila Hejab et tant d'autres avant eux comme Abdolfattah Soltani ou Mohammad Ali Dadkhah, ont été voués à la prison pendant tant d'années, où Mehrangiz Kar et Shirin Ebadi ont été contraintes à l'exil, le sinistre constat de notre rapport 2019, paraît chaque jour plus vrai : « En Iran, les avocats qui défendent les droits de l'homme, n'ont le choix qu'entre la prison et l'exil ».

Bertrand FAVREAU
Pour L'Observatoire

Saeed Sheikh

Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations du mois d'octobre



Le 29 décembre 2022, Saeed Sheikh a été condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation du mois d'octobre. Le tribunal révolutionnaire islamique de Téhéran l'a déclaré coupable de "rassemblement et collusion contre la sécurité du pays" et de "propagande contre la République islamique d'Iran". Deux ans de la peine pour la première accusation et un an pour la seconde.

Saeed Sheikh a été arrêté le 12 octobre devant les locaux de l'Association du barreau iranien à Téhéran, lors d'un rassemblement organisé pour protester contre la violation des droits des manifestants et a tourné à la violence avec l'intervention des forces de sécurité. D'autres avocats ont été arrêtés en même temps que lui, dont Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei. La police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les avocats et en ont arrêté plusieurs. Si le verdict est confirmé en appel, en application de l'article 134 du Code pénal islamique, deux ans de prison pour « attroupement et collusion » comme peine la plus sévère seront exécutoires. Sur sa page sur les réseaux sociaux, Saeed Sheikh a écrit qu'il lui était toujours interdit de quitter le pays.

Mohammad-Reza Faghihi

Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées contre la sécurité nationale »



Mohammad-Reza Faghihi a été, arrêté le 12 octobre 2022 (en même temps que Saeed Sheikh et Ruhollah Mohammad Rezaei), à l'occasion d'un rassemblement de protestation devant les locaux du barreau iranien à Téhéran. Le lendemain, plusieurs avocats ont organisé une manifestation devant les locaux du barreau iranien pour protester contre la violation du droit constitutionnel des citoyens à des manifestations et associations pacifiques. La police a utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants et a arrêté les trois avocats.

Précédemment, le 27 février 2021, Mohammad Reza Faghihi avaient voulu déposer (notamment avec ses confrères Mustapha Nili et Arash Keykhosravi), une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei et d'autres hauts responsables de la République islamique pour négligence liée à l'incapacité à contenir le Covid-19 en Iran. Le 14 août 2021, il avait été inculpé de « propagande contre l'État », mais libéré sous caution. Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran l'avait condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées en réunion contre la sécurité nationale » (Art. 610 IPC). La peine avait été confirmée en appel en août 2022.

Ghasem Bodi Bonab

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz. Condamné à 5 mois de prison



Ghasem Bodi Bonab a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022, après l'annonce de la création d'un comité chargé de défendre les manifestants arrêtés au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, dont il est membre. Libéré sous caution de la prison de Tabriz, il a été condamné le 19 novembre 2022 à 5 mois de prison et à une, amende 80000000 IRR pour « incitation à la guerre et à la destruction visant à perturber la sécurité nationale » (Art. 512 du code pénal).

Sina Yousefi

Arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 et condamné le 12 décembre à six mois de prison pour propagande contre l'État par le tribunal révolutionnaire de Tabriz



Sina Yousefi, vice-président de la Commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 en même temps que Ghasem Bodi-Bonab, membre de la même commission, après avoir annoncé la formation du comité de défense des manifestants au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental. Il a été transféré dans le quartier provisoire de la prison de Tabriz. Il a été libéré sous caution, le 27 octobre 2022.

Le 12 décembre 2022, il été condamnée à six mois de prison par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Tabriz et interdit de quitter le pays pendant deux an pour "diffusion de propagande contre la République islamique".

Le 16 février 2023, il a reçu une convocation à comparaître devant la 112e chambre du tribunal pénal de Tabriz pour diffusion de mensonges en ligne. Il a déclaré que l'accusation était due aux activités de la commission des droits de l'homme du barreau et à l'annonce du nombre de personnes arrêtées à Tabriz au cours du premier mois des manifestations.

Amir Mehdipour

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz et condamné à 1 an de prison



Amir Mehdipour, membre de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été condamné le 24 décembre par le tribunal de Tabriz, à 1 an de prison et à 2 ans d'interdiction de quitter l'Iran pour avoir défendu des manifestants. De plus, tous ses appareils électroniques ont été confisqués et sa licence d'avocat a été révoquée. Il avait été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 mais libéré le 6 novembre.

Mostafa Nili

Arrêté le 7 novembre à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran, condamné à quatre ans de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran



Mostafa Nili, a été arrêté à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran le 7 novembre par des agents des services de renseignement affiliés au Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). Les agents se sont alors rendus à son domicile et ont confisqué son travail et ses papiers d'identité.

Depuis son arrestation, Mostafa Nili a déclaré qu'il n'avait pas encore entendu quelles étaient les charges retenues contre lui. Il a défendu de nombreux militants politiques et civiques ainsi qu'un certain nombre de personnes arrêtées lors des manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini. Mostafa Nili fait par ailleurs l'objet de poursuites dans une autre affaire. Il fait partie d'un groupe d'avocats et d'activistes arrêté le 14 août 2021, alors qu'il s'apprêtait à intenter une action en justice contre le chef de la République islamique, le président, le ministre de la santé et tous les membres du groupe de travail sur les coronavirus, pour homicide involontaire et autres des accusations criminelles en raison de leur gestion de la pandémie de coronavirus en Iran, qui a subi l'épidémie de COVID-19, la plus meurtrière du Moyen-Orient (affaire dite *Dadkhahan Salamat* (des « défenseurs du droit à la santé »). Ils ont été arrêtés avant d'avoir le temps de déposer leur plainte. Mostafa Nili avait été libéré sous caution de huit milliards d'IRR le 18 décembre 2021, après avoir passé plus de quatre mois en détention arbitraire à la prison d'Evin, à Téhéran. Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias et a imposé une interdiction de deux ans d'exercer le droit contre Nili. La peine a été confirmée le 14 août 2022, par la branche 36 de la cour d'appel de Téhéran. Le 11 décembre 2022, une ordonnance de libération sous caution de six milliards de rials a été rendue. Mais le même jour, il a commencé à purger sa peine de 4 ans de prison prononcée dans l'affaire *Dadkhahan Salamat*. (Voir aussi page suivante) Le 8 janvier 2023, Mostafa Nili a informé sa famille que son nouveau procès avait été fixé devant la 28ème branche du tribunal révolutionnaire de Téhéran mais qu'il refuserait d'assister à l'audience. Le 1er février il a été transféré de la prison de Fashafulyeh au quartier des prisonniers politiques de la prison de Gohardasht où il purge sa peine de quatre ans dans l'affaire *Dadkhahan Salamat*.

Plus anciennement en décembre 2009, il avait été arrêté après avoir participé à des manifestations pacifiques contre les résultats des élections présidentielles de 2009 en Iran. En novembre 2010, la branche 15 du tribunal révolutionnaire a condamné le défenseur des droits humains à trois ans d'emprisonnement pour « rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale » et à six mois de prison supplémentaires pour « propagande contre l'État » en raison de sa participation aux manifestations et de la publication de contenus critiques contre la répression violente des manifestations pacifiques en 2009. La chambre 54 de la Cour d'appel avait confirmé les peines de prison en avril 2011. Il avait purgé sa peine du 18 juillet 2011 au 18 novembre 2014.

Arash Keykhosravi, Mohammad-Reza Faghihi, Mostafa Nili

Condamnation des « défenseurs du droit à la santé » à des peines de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran



Arash Keykhosravi, Mohammad-Reza Faghihi, Mostafa Nili, Mohammad Hadi Erfanian Kaseb et Leila Heidari ont été arrêtés le 14 août 2021, (en même temps que la militante des droits civiques, Maryam

Afrabaraz et le journaliste Mehdi Mahmoodian) lors d'une réunion dans les locaux de l'"Association pour la protection des droits des citoyens" à Téhéran dans le but de rédiger une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei, le groupe de travail national contre le coronavirus, le ministre de la Santé et d'autres responsables pour mauvaise gestion présumée de la pandémie de COVID-19. Ils avaient été rejoints par Mohammad Hadi Erfanian Kaseb et Leila Heidari qui ont été libérés sous caution quelques jours plus tard. (*Voir page suivante*). Mohammad-Reza Faghihi et Maryam Afrabaraz ont été libérés sous caution 15 jours après leur arrestation, le 29 août 2021, tandis qu'Arash Keykhosravi fut l'un des trois détenus dans les cellules d'isolement du quartier 241 de la prison d'Evin. Lors d'une audience préliminaire, le 27 octobre, les « défenseurs du droit à la santé » avaient été inculpés de "formation d'un groupe pour troubler la sécurité nationale», « Propagande contre l'État » et « appartenance à un groupe d'opposition ». Mostafa Nili et Arash Keykhosravi avaient finalement été libérés sous caution le 18 décembre 2021 et le 25 décembre 2021.

Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias, Arash Keykhosravi, à deux ans, Mohammad Reza Faghihi à un an. e "formation d'un groupe pour troubler la sécurité nationale», « Propagande contre l'État » et « appartenance à un groupe d'opposition ». Au surplus, elle a prononcé une interdiction de deux ans d'exercer la profession d'avocat contre Nili et un an contre Arash Keykhosravi. Le journaliste Mehdi Mahmoodian a été condamné à quatre ans de prison et deux ans d'interdiction des activités dans les médias. La militante des droits civiques, Maryam Afrabaraz a quant à elle été condamné à 95 jours de prison.

Le 14 août 2022, la branche 36 de la cour d'appel de Téhéran a confirmé toutes les peines de prison prononcées par la chambre 29 du tribunal de la révolution islamique sans tenir de nouvelle audience. Les peines ont été communiquées aux prévenus le 16 août 2022. Le 7 novembre 2022, Mostafa Nili a été réarrêté à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran, puis Arash Keykhosravi, le 19 novembre 2022. Le 10 janvier 2023, la Cour suprême a ordonné la tenue d'un nouveau procès relatif à la peine prononcée contre Arash Keykhosravi, Le 6 mars 2023, Arash Keykhosravi a été libéré de la prison de Kachueie. Cette libération est intervenue après que la branche 21 de la cour d'appel a suspendu la peine de deux ans de prison et d'autres peines complémentaires prononcées par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran en août 2022. Le 25 septembre 2023, Arash Keykhosravi a été incarcéré à la prison d'Evin après avoir été condamné à un an de prison pour avoir signé en novembre 2022 une pétition intitulée « La majorité

des Iraniens ne veulent plus de la République islamique ».

Mohammad Hadi Erfanian Kaseb

Condamné à trois mois et cinq jours de prison pour « propagande contre l'État ».



La 36^{ème} section de la cour d'appel de Téhéran a confirmé le 27 février 2022 sa condamnation à trois mois et cinq jours de prison. Il a été convoqué au bureau de l'application des peines du tribunal d'Evin pour y purger sa peine, il s'est présenté le 28 août 2022 et a été libéré le 28 novembre 2022.

Mohammad Hadi Erfanian Kaseb avait été arrêté 26 avril 2020, pour avoir donné des interviews aux médias locaux au sujet du meurtre d'un de ses clients, l'étudiant militant prisonnier, Alireza Shirmohammadali, qui a été poignardé à mort en juin 2019, au pénitencier central du Grand Téhéran (GTCP). Les entretiens ont ensuite été publiés par les médias étrangers de langue persane. Après avoir été interrogé à l'isolement dans le quartier 2A de la prison IRGC d'Evin, il a été accusé d'« activités de propagande contre le régime islamique » et placé en détention dans le quartier 2A de la prison d'Evin, le centre de détention qui appartient aux services de renseignement) du Corps des gardiens de la révolution (IRGC). Toutefois, il a finalement été libéré sous caution deux jours plus tard dans l'attente de son procès. En première instance, le 16 mai 2021, la 29^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mohammad Hadi Erfanian Kaseb à trois mois et cinq jours de prison pour « propagande contre l'État ».

Entre-temps, Mohammad Hadi Erfanian Kaseb a dû faire face à une autre affaire. Il a été à nouveau arrêté le 14 août 2021, après avoir rejoint avec Leila Heidari, d'autres avocats dans les locaux de l'"Association pour la protection des droits des citoyens" à Téhéran dans le but de rédiger une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei, pour mauvaise gestion présumée de la pandémie de COVID-19 (voir page précédente). Il avait été libéré sous caution 15 jours plus tard, le 29 août 2021 (tout comme Leila Heidari).

Mohammad Hadi Erfanian a défendu de nombreux prisonniers politiques, dont Raheleh Rahemipour, Haleh Rostami, Marjan Davari, et des étudiants, universitaires et des citoyens bahaïs arrêtés. Il était également l'avocat d'Alireza Shirmohammad Ali, le prisonnier politique tué dans la prison du Grand Téhéran.

Reza Hamzei Qazvin

Condamné prison à un an de prison et deux interdictions d'exercer la profession d'avocat par le tribunal de Qazvin



Reza Hamzei, avocat (یرتسگداد کی دی اپ لی کو) du barreau de Qazvin et diplômé de l'Université internationale Imam Khomeini, IKIU, a été condamné le 20 novembre 2022 à un an de prison et à deux interdictions d'exercer la profession d'avocat par la première branche du tribunal révolutionnaire de Qazvin, pour « activités de propagande contre le régime » et a été condamné à un an de prison. Le tribunal révolutionnaire de Qazvin et il lui a été interdit de pratiquer le droit pendant deux ans pour "propagande contre le régime".

Son audience a eu lieu le 11 novembre 2022.

Fereshteh Tabanian

Arrêtée le 20 décembre à Ahvaz. Condamnée le 20 décembre 2022 à trois mois de prison pour « propagande contre l'État »



Fereshteh Tabanian, qui assure la défense de détenus arrêtés à la suite des manifestations de 2022, a été arrêtée le 20 décembre après avoir participé à une enquête au bureau du procureur d'Ahvaz. Elle est accusée d'« activités de propagande contre le régime », « diffusion de mensonges », « association et de collusion », « appartenance à des groupes ennemis » et « insulte envers le Guide suprême ». Le 20 décembre 2022, la branche 1 du tribunal révolutionnaire de Mahshahr l'a condamnée à trois mois de prison pour « propagande contre l'État ».

Le 20 février 2023, elle a été à nouveau interrogée par le Tribunal général et révolutionnaire d'Ahvaz pour activités de propagande contre l'État, publication de faux, rassemblement, collusion et appartenance à des groupes hostiles et d'insulte envers le guide suprême ». Elle a été libérée en versant une caution de 400 millions de tomans. Le 12 mai 2023, Fereshteh Tabanian comparait pour être jugée pour "publication de mensonges pour inciter le public" mais le juge annoncé que son hijab était "inapproprié" et l'a exclue de la salle d'audience.

Après des manifestations de novembre, 49 ans, père de trois enfants, a été arrêté avec son frère de 29 ans, Mohsen Deris, lors de la répression de Mahshahr canebroke lors des manifestations nationales de novembre 2019. En septembre 2021, les autorités ont faussement déclaré à la famille Deris qu'Abbas avait été condamné à mort et Mohsen à la réclusion à perpétuité. « Ce mensonge a provoqué une attaque cérébrale et la mort de la femme d'Abbas », a déclaré une source bien informée à Iran Human Rights. Le 25 octobre 2022 Abbas Deris, accusé de moharebeh (inimitié contre Dieu): a été condamné à mort par la première branche du tribunal révolutionnaire de Mahshahr. Mohsen Deris a été acquitté. Fereshteh Tabanian, a annoncé la nouvelle sur Twitter, déclarant qu'elle ferait appel de la condamnation à mort d'Abbas Deris et espérait qu'elle serait annulée par la Cour suprême.

Mohammad Ali Kamfirouzi

Arrêté pour avoir rendu publique la mort de Masha Amini et détenu pendant plus de trois semaines avant d'être libéré sous caution



Mohammad Ali Kamfirouzi, l'avocat de plusieurs militants et journalistes, a été arrêté le 15 décembre 2022 à Téhéran après s'être rendu au tribunal d'Evin pour ses propres clients. Il a été inculpé de "propagande contre le système" et de "complot contre la sécurité nationale", pour avoir révélé l'affaire Mahsa Amini, morte en garde à vue.

Ancien syndicaliste étudiant, Mohammad Ali Kamfirouzi défendait notamment deux journalistes iraniennes, emprisonnées depuis septembre pour avoir contribué à rendre publique la mort en détention de la jeune kurde

Masha Amini. Il a été libéré sous caution de la prison de Fashafouyeh, au sud de Téhéran, le 9 janvier 2023 après plus de trois semaines de détention.

En 2020, il avait été condamné à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État ».

Hossein Bayat Pilan Korki

Condamné à 5 ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans mais libéré après six mois en raison de l'amnistie



Le 20 août 2022, Hossein Bayat, avocat et ancien vice-président de l'Association iranienne de droit constitutionnel, a été condamné par la 36e chambre de la Cour d'appel de la province de Téhéran à 5 ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans (16 mois de prison et à payer une amende pour « trouble de l'esprit public » et « propagation de mensonges » et 40 mois de prison pour « outrage aux saintetés islamiques »). Il a été condamné à des peines complémentaires de deux ans d'interdiction de quitter le territoire et à une obligation de fournir pendant 3 mois, 4 heures par jour, un service de "nettoyage des jardins et des pâturages forestiers.sous la supervision de Jihad-e Kashavarzi (Agriculture) de la province de Téhéran" pendant les heures où le public n'est pas présent, et à la confiscation de son téléphone portable

Hossein Bayat était poursuivi pour des notes et des documents qu'il avait publiés sur son compte Instagram. Une partie du contenu a été considérée comme « publication de mensonges avec le l'intention de troubler l'esprit public », et une partie a été qualifiée d'outrage aux saintetés islamiques ",

En aout 2022, Hossein Bayat Pilan Korki a du se présenter à la prison d'Evin pour purger ses 58 mois de prison. En l'application de l'article 134 de la législation pénale iranienne, 3 ans et 4 mois du total de cette peine doivent être exécutés.

Hossein Bayat a exercé un recours qui a été accepté par la 9e chambre de la Cour suprême, Mais il a été libéré de la prison d'Evin le 21 février2023, après six mois d'emprisonnement, en raison de l'amnistie décrétée le 5 février 2023 par le guide suprême Ali Khamenei. Le pouvoir judiciaire de la République islamique a publié une note annonçant le début du processus de libération de certains des manifestants arrêtés lors du soulèvement national de 2022.

Mohammad Arman

16 mars 2023 : Condamné à 18 mois de prison et à une amende de 15 millions de tomans pour "diffusion de mensonges"



La 8e branche de la Cour d'appel de la province centrale a confirmé le 16 mars 2023 la condamnation de Mohammad Arman à 18 mois de prison et à une amende de 150 millions de rials pour "diffusion de mensonges", Art. 698 or 746 IPC or Art. 18 CCA a ajouté HRANA citant une source informée disant que les pages de médias sociaux d'Arman ont également été supprimées. Mohammad Arman, un avocat, a été condamné à 18 mois de prison et à payer une amende par la cour d'appel de la province centrale.

En première instance il avait déjà été condamné par la 2° branche pénale de la province centrale pour publication de mensonges dans le cyberspace à un an et six mois de prison et à payer une amende de 15 millions de tomans.

IRAN – 14 mai 2023

Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara

Condamnés à un an de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour avoir écrit une lettre à Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies



Le 14 mai 2023, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de la prison d'Evin qui a convoqué plus de 55 avocats—notamment ceux qui ont défendu depuis octobre des manifestants à comparaître devant lui.

Mohammad Seifzadeh, qui est est, avec Chirine Ebadi (Prix Nobel de la paix en 2003), un des membres fondateurs du Defenders of Human Rights Center (DHRC) - le Cercle des défenseurs des droits de l'homme - et Marzieh Nikara, qui est-elle aussi une éminente avocate et militante des droits de l'homme, avaient été convoqués en avril 2023 devant la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran (tribunal d'Evin). Le motif de la convocation : tous deux faisaient partie d'un groupe de défenseurs des droits de l'homme et d'experts juridiques, qui avaient adressé une lettre à Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, à propos de la répression des manifestations nationales de 2022-2023 - à la suite de la mort de Mahsa Amini -pour demander notamment que cessent les condamnations à mort les exécutions publiques de jeunes manifestants..

On peut lire la lettre à l'adresse suivante : <https://www.avocatparis.org/sites/bdp/files/2022-12/Lettre%20d%27avocats%20iraniens%20et%20Nasserine%20Sotoudeh%20%C3%A0%20Monsieur%20Antonio%20Guterres.pdf>

Le 14 mai 2023, Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara ont été condamnés à un an d'emprisonnement par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour «activités de propagande anti-régime» et «diffusion de mensonges ».

Précédemment, Mohammad Seifzadeh avait été condamné le 30 octobre 2010 par la 15^{ème} chambre du Tribunal Révolutionnaire de Téhéran à neuf ans de prison et à une interdiction de dix ans d'exercer la profession d'avocat pour avoir « agi contre la sécurité nationale » à travers la fondation de la DHRC. En juin 2011, une cour d'appel a réduit sa peine à deux ans de prison. Sa peine devait expirer en avril 2013. Mais 20 février 2013, la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire lui a infligé une nouvelle peine de six ans d'emprisonnement, confirmée en appel. Il a finalement été libéré le 10 mars 2016 après avoir passé près de cinq années en prison.

Farzaneh Zilabi

19 mai 2023 : 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État »



Farzaneh Zilabi, qui a défendu notamment les travailleurs de l'entreprise de canne à sucre Haft-Tappeh à Chush, dans le sud-ouest de l'Iran, a été condamnée le 19 mai 2023 à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État » par le tribunal révolutionnaire d'Ahvaz, dans la province du Khuzestan.

Arrêtée le 14 février 2023, Farzaneh Zilabi avait comparu devant la 13e branche du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à la fin du mois de février dernier, pour répondre d'accusations d'insulte à la direction, d'activités de propagande contre l'État, mais aussi de publication de faussetés dans le cyberspace, de rassemblement et de collusion contre la sécurité, et d'appartenance à des groupes hostiles. Elle a fermement défendu plusieurs travailleurs poursuivis pour avoir participé aux manifestations du soulèvement de 2022.

Farzaneh Zilabi est bien connue pour avoir défendu les travailleurs de Haft Tappeh qui ont organisé des rassemblements et des grèves depuis 2018 en raison des retards fréquents dans le paiement de leurs salaires et de la réduction de leurs prestations de santé et de retraite ainsi que les militants politiques du Khuzestan, ainsi que les journalistes du Khuzestan et le secrétaire du syndicat des enseignants du Khuzestan, Pirouz Nami.

Précédemment le 13 septembre 2021, Farzaneh Zilabi avait été condamnée par la branche 2 du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à un an de prison et à une interdiction de voyager de deux ans pour « propagande contre l'État ». Mais le tribunal l'avait exonérée des accusations de « rassemblement et collusion contre l'État » et de « diffusion de mensonges et d'insultes contre le guide suprême ». Elle avait fait appel de cette décision par l'intermédiaire de son avocat, Nasser Zarafshan.

Jalal Fatemi

Convoqué en mai par la branche 7 du parquet d'Evin et condamné en juillet à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran



En mai de cette année, Jalal Fatemi, avocat à Téhéran, a été convoqué par la branche 7 du parquet d'Evin (crimes de sécurité). Par la suite, après la délivrance de la sommation, il a été arrêté dans la même branche mais il a été temporairement libéré moyennant le versement d'une caution de 6 milliards de tomans en attendant la conclusion de la procédure.

Le 10 juillet 2023, Jalal Fatemi a été condamné à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, pour "activités de propagande contre le régime sur les réseaux sociaux". Le 18 du même mois, il a commencé à exécuter la peine de prison sans notification formelle.

Mohammad Najafi, l'éternel condamné

A nouveau condamné à quatre mois de prison pour diffusion de fausses informations par le tribunal pénal d'Arak qui décide de le radier du barreau



Le 11 avril 2023, Mohammad Najafi, a été à nouveau condamné pour avoir envoyé depuis sa prison un enregistrement vocal déclarant son soutien aux manifestations à l'échelle nationale. Il a été condamné à un total de trois ans de prison par la branche n°6 du tribunal pénal d'Arak soit deux ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans pour « diffusion de mensonges », et a un an de prison par la branche 2 du tribunal révolutionnaire pour « propagande contre le régime ». La poursuite avait été ouverte contre lui alors qu'il était détenu et Mohammad Najafi a précisé qu'il ne s'était pas présenté au tribunal et qu'il n'avait pas fait opposition au verdict.

Le 11 septembre il a été à nouveau condamné in absentia, à quatre mois de prison pour « propagation de mensonges » par le tribunal pénal d'Arak. Ce verdict fait suite à une nouvelle plainte contre lui, déposée par le directeur de la prison d'Arak, Reza Moazen après que Mohammad Najafi ait révélé l'existence de dysfonctionnements au sein du système pénitentiaire, et en particulier l'incapacité du directeur de la prison à répondre à ces préoccupations et des mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques. Outre la peine de prison, le tribunal a également décidé de radier Najafi du barreau, lui interdisant d'exercer le droit. Une demande d'annulation définitive de sa licence d'avocat a été aussitôt transmise par le Tribunal d'Arak au barreau de la province centrale.

Mohammad Najafi avait été arrêté le 15 janvier 2018 et inculqué de huit chefs d'accusation distincts pour avoir accusé la police de dissimulation de la cause de la mort d'un jeune manifestant mort en détention dans un commissariat d'Arak. Le 27 août 2018, il avait été condamné à trois ans de prison et 74 coups de fouet pour « trouble à l'ordre public » et diffusion de fausses informations ».

Depuis 2018, Najafi a subi des condamnations à répétition. En décembre 2018, il a été condamné à 13 ans de prison pour « propagande contre le régime », « insulte au guide suprême » et « collaboration avec des pays étrangers hostiles en donnant des interviews à la Voix de BBC américaine et persane. Il a été gracié et libéré de prison en vertu d'une directive « pardon et commutation » approuvée par le guide suprême de l'Iran. Cependant, quatre jours plus tard, il avait été de nouveau arrêté et incarcéré pour d'autres affaires.

Le 22 janvier 2019, il a été condamné par la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand à deux ans de prison pour avoir «troublé l'opinion publique», dans une lettre publiée sur Facebook en critiquant le guide suprême Ali Khamenei. Il a également été condamné à une amende de quatre millions de tomans (environ 950 USD). De plus, en février 2020, Najafi a été condamné à six mois de prison pour avoir assisté et prononcé un discours lors d'une cérémonie en commémoration de Sattar Beheshti, un blogueur qui a été torturé et tué en détention.

Ainsi, depuis le début de sa détention, il avait été condamné à un total après de 23 ans d'emprisonnement, notamment à plusieurs reprises pour notamment « propagande contre le régime » et « insulte au Guide suprême ». Les deux condamnations prononcées à six mois d'intervalle au cours de l'année 2023 viennent s'ajouter à ce total.

Babak Paknia

Arrêté le 25 septembre 2022 à Téhéran



Babak Paknia, avocat et membre du Markaz Bar Association, barreau central d'Iran, a été arrêté par les forces de sécurité le 25 septembre 2022.

Spécialisé en droits de l'Homme, il était l'avocat de nombreux prisonniers politiques. Babak Paknia a été arrêté à son domicile à Téhéran, avec un mandat par le Sepah (Corps des gardiens de la révolution islamique) et détenu dans le quartier 2A de la prison d'Evin (la plupart des autres avocats sont détenus dans le quartier 4). Ce quartier abrite principalement des prisonniers politiques et est connu pour des cas de mauvais traitements et de torture de détenus. Ils dorment sur des sols en béton sans couvertures et la nourriture est rationnée en raison du manque de stocks car le nombre de détenus a considérablement augmenté en raison de la répression contre les manifestants et leurs avocats.

Milad Panahipour et Saeed Jalilian

Arrêtés à la prison d'Evin le 24 septembre 2022



Milad Panahipour et Saeed Jalilian, deux avocats spécialisés dans les droits de l'Homme qui défendent le militant des droits civils et politiques Hossein Ronaghi, ont été arrêtés au tribunal de la prison d'Evin le 24 septembre 2022 : et ont été détenus arbitrairement depuis. Ils ont été battus et soumis à des contraintes

excessives, puis transportés à la prison d'Evin - où ils sont actuellement détenus - dans une ambulance. Les détenus sont transportés vers des centres de détention dans des camions de glaces et des ambulances, afin de ne pas être détectés et interrompus par les manifestants.

Mahsa Gholamalizadeh

Arrêtée le 24 septembre 2022 à Téhéran



24 septembre 2022 : Mahsa Gholamalizadeh, avocate membre du barreau central d'Iran et connue pour son activisme en faveur de l'égalité des sexes, a été arrêtée à son domicile à Téhéran, à 4 heures du matin, le 24 septembre 2022 après une perquisition de son domicile par les forces de sécurité. Elle a été transférée à la prison d'Evin et remise en liberté sous caution le 16 octobre 2022.

Golaleh Vatandoust

Arrêtée le 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province kurde



Golaleh Vatandoust, avocate du Barreau du Kurdistan, a été arrêtée 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province du Kurdistan. Elle a été incarcérée à la prison de Semnan. Elle a été libérée temporairement le 19 octobre 2022 sous caution de 10 milliards de rials – près de 20 000 USD. Le 13 septembre 2023, elle a dû comparaître devant la première branche du tribunal révolutionnaire islamique de Sanandaj, pour « propagande contre l'État sur le cyberspace », « formation, gestion ou appartenance à un groupe ou à une organisation dans l'intention de perturber la sécurité nationale » et « appartenance à des groupes anti-État ».

Zahra (Firouzeh) Khordechi

Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan



Zahra (Firouzeh) Khordechi avocate au barreau d'Ispahan, a été arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan. Son arrestation a coïncidé avec le début du mouvement national de protestation en Iran en réponse à la mort de Mahsa Amini, violemment battues par les militaires la patrouille Irshad.

Roza Etemad Ansari

Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan



Roza Etemad Ansari, avocate bien connue, notamment pour avoir défendu le rappeur Tohomaj Salehi, a été arrêtée le 8 octobre 2022 par les services du ministère du Renseignement de la République islamique pour avoir apporté une assistance juridique aux manifestants.

Ruhollah Mohammad Rezaei

Arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran



Ruhollah Mohammad Rezaei, avocat du barreau de Markaz, a été arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran, détenu à la prison de Fashafoueh et inculpé de rassemblement et collusion contre la sécurité du pays et perturbation de l'ordre et de la sécurité. Il a été libéré sous caution mais son affaire a été transmise à la 7ème branche d'enquête pour les procédures et enquêtes judiciaires.

Negin Kiyani

Arrêtée le 23 octobre 2022 à Tabriz



Negin Kiyani, membre du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été arrêtée à Tabriz, le 23 octobre 2022 et incarcérée à la prison de la ville par les forces de sécurité pour avoir accepté certains des manifestants arrêtés comme clients et avoir participé à des manifestations. Le 13 novembre, elle a été libérée sous caution de 500 millions de tomans.

Le 22 décembre, elle a été reconnue coupable de "propagande contre le régime" et le tribunal révolutionnaire de Tabriz l'a condamnée à quatre mois de prison et 2 ans d'interdiction de quitter le territoire et la confiscation de son téléphone portable. Après avoir fait appel, le 2 février 2023, Negin Kiyani a annoncé que son dossier était clos en raison d'une grâce*. Elle a rapporté sur Instagram que la cour d'appel de la province d'Azerbaïdjan oriental lui avait infligé une amende de 100 millions de rials, lui avait interdit pendant deux ans de quitter le pays et confisqué son téléphone, mais que son dossier avait ensuite été clos en raison de la grâce.

*Selon le site Web Mizan de la justice et les derniers commentaires du porte-parole de la justice, cette « grâce » est en l'honneur de l'anniversaire de la révolution islamique et dépend des prisonniers qui expriment des regrets.

Saeed Ataei Kachuei

Arrêté le 8 octobre 2022 Karaj



Saeed Ataei Kachuei, avocat de l'institution judiciaire (لیکوی یرتسگداد کی دی آپ) au barreau d'Alborz, a été arrêté, en même temps que son épouse, Mina Bozorgi Koushalshahi, également avocate, le 8 octobre 2022 à Karaj. Il a été ensuite détenu à la prison de Qazalhisar à Karaj, dans la province d'Alborz et Mina Bozorgi Koushalshahi est à la prison de Kachouei à Karaj. Ils ont été inculpés de « rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale », et leur demande de libération sous caution a été rejetée au cours des premiers mois de détention.

Mina Bozorgi Koushalshahi

Arrêtée le 8 octobre 2022 Karaj



Mina Bozorgi Koushalshahi, avocate au barreau la province d'Alborz, vit à Karaj dans et a été arrêtée le 8 octobre 2022 lors du soulèvement national déclenché par le meurtre de Mahsa Amini. Le 14 octobre 2022, elle a été placée en détention à la prison de Kachouei à Karaj. Contrairement à son mari, elle a été finalement libérée à une date inconnue dans le courant du mois de décembre 2022.

Amin Adel Ahmadian

Arrêté le 25 octobre 2022 à Téhéran



Avocat du barreau de Markaz, il a été arrêté le 25 octobre 2022 à son domicile lors du soulèvement national déclenché par l'assassinat de Mahsa Amini. Il a d'abord été transféré dans le quartier 1-Alef de la prison d'Evin, puis dans la prison du Grand Téhéran. En attente de jugement, il a finalement été libéré sous caution le 25 janvier 2023.

Nazanin Salari

Arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz



Nazanin Salari, avocate et présidente de la Commission des droits de l'homme du barreau du district de Fars, a été arrêtée, le 1^{er} novembre 2022 à Chiraz. Elle a été arrêtée à son bureau. Elle avait accepté de représenter gratuitement des étudiants et des militants dans la province de Fars.

Bahar Sahrayian

Arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz



Bahar Sahrayian arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz, pour avoir accepté de représenter gratuitement des étudiants et des militants dans la province de Fars.

Astareh (Maryam) Ansari

Arrêtée le 2 novembre 2022 à Chiraz



Astareh (Maryam) Ansari, avocate à Chiraz, a été arrêtée par les forces de sécurité le 2 novembre 2022 et transférée dans un lieu inconnu. Son arrestation a eu lieu alors qu'elle quittait le siège du Barreau de Chiraz. On ne sait pas exactement pourquoi et sur quelles charges elle a été arrêtée.

Mahmoud Tarawatroy

Arrêté le 1er novembre 2022 à Chiraz



Mahmoud Tarawatroy a été arrêté le 1er novembre à Chiraz, lorsqu'il s'est rendu au parquet pour rechercher le motif de l'arrestation de Nazanin Salari.

Poète, et militant des droits de l'homme, il est avocat et membre du barreau des provinces de Fars, Kohgiluyeh et Boyer-Ahmad. Il a défendu des militants politiques et sociaux, dont Maryam Bahreman, militante des droits des femmes et membre de la campagne *Un million de signatures*, Mohammad Saber Abbasian, vice-président de la branche jeunesse du Front

de participation à Chiraz et l'un des jeunes militant de Mir Hossein Mousavi lors de sa campagne présidentielle, un certain nombre de militants étudiants arrêtés à Chiraz au lendemain de l'élection présidentielle de 2009, ainsi qu'un certain nombre de chrétiens convertis à Chiraz.

Lors de l'audience, il avait critiqué l'arrestation de ses clients et souligné la nécessité de l'indépendance du tribunal vis-à-vis de l'Agence de renseignement des Gardiens de la Révolution. Les services de renseignement de la province du Fars a déposé une plainte contre lui, en soutenant qu'il avait tenu des propos insultant et diffamatoire envers l'Agence. Le juge d'instruction de la section 6 du bureau du procureur révolutionnaire de Chiraz l'a libéré sous caution.

Mohammad Hadi Jafarpour

Arrêté le 1er novembre 2022 à Chiraz



Mohammad-Hadi Jafarpour, avocat à Chiraz, a également déclaré à Etemad : avait été arrêté le 1^{er} novembre par la police des mœurs à Téhéran lors du soulèvement national à la suite du meurtre de Mahsa Amini, pour « propagande contre le régime » et « rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité [nationale].

Il a été interrogé par les procureurs au sujet de ses commentaires dans les médias et de ses tweets. Libéré sous caution Il a dû signer un engagement pour être gracié [par

Khamenei]. Mais en mai 2023 il a été à nouveau convoqué par le parquet d'Evin, au mépris de la règle qui veut que l'on soit poursuivi dans sa propre ville. La lettre de convocation qu'il a reçue ne mentionnait pas les accusations.

Mehdi Safari

Arrêté le 2 novembre 2022 à Chiraz



Mehdi Safari a été arrêté le même jour que trois autres avocats de Chiraz, Astareh (Maryam) Ansari Ghodsiey Ghodsbini et Ali Reza Zare. Il a été remis en liberté sous caution.

Zahra Nazari Kamishani

Arrêtée le 4 novembre 2022 à Sari



Nazari Kamishani avocate au barreau de Mazandaran et résidente à Sari, a été arrêtée dans son bureau à Sari le 4 novembre 2022. Elle a été libérée sous caution après 22 jours de détention.

Hasan Younesi

Arrêté le 7 novembre à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran



Hasan Younesi a été arrêté par les forces de sécurité le 7 novembre, à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran en même temps que Mostafa Nili alors qu'ils se rendaient dans la province du Sistan et du Balouchistan pour s'occuper d'affaires de manifestants arrêtés. Le 9 novembre, il a pu appeler sa famille pour l'informer de son arrestation. Il aurait été détenu à la section 2-Alef de la prison d'Evin et libéré sous caution, le 7 décembre 2022.

Hasan Younesi, avocat, militant des droits civiques, est le fils d'Ali Younesi, le ministre du Renseignement du président Khatami pendant la période de réforme. Il était l'un des avocats qui ont suivi les cas d'exécutions, y compris celle de Navid Afkari. En mai 2011, Hasan Younesi avait été condamné à un an de prison, une amende, et une interdiction de cinq ans de pratiquer le droit, pour "propagande contre le régime" et "complot en vue de commettre un crime" après avoir participé à une manifestation. Il a été convoqué à comparaître le 23 mai 2023 devant la branche 7 du parquet d'Evin.

Hassan Asadi Zeidabadi

Arrêté le 16 novembre 2022 à Téhéran



Hassan Asadi Zeidabadi, avocat et militant des droits de l'homme, a été arrêté par les forces de sécurité le 16 novembre 2022 à son domicile à Téhéran. Il a été libéré sous caution, le 20 décembre 2022.

Hassan Asadi Zeidabadi ancien prisonnier politique et membre de l'organisation Advar Tahkim Vahdat organization, avait été précédemment arrêté en 2009 pendant la période du mouvement vert et condamné en 2010 à cinq ans de prison pour Propagande contre l'État (Art. 500 du code pénal iranien) Atteinte à l'ordre public (Art. 618 CPI), Insultes aux fonctionnaires (Art. 609 CPI), et création

d'une organisation qui vise à perturber la sécurité nationale (Art. 498 CPI). Il avait purgé sa peine à la section 350 de la prison d'Evin et avait finalement été libéré deux semaines après son expiration, le 4 juillet 2015. En 2020, il a été poursuivi pour avoir signé une déclaration connue sous le nom de déclaration de 77 militants politiques condamnant la violence du régime contre les manifestants et demandant que les auteurs de la fusillade soient traduits en justice.

Maryam Arvin

Arrêtée le 26 novembre 2022 et trouvée morte deux mois après avoir été libérée sous caution dans l'attente de son procès



Maryam Arvin a été arrêtée le 26 novembre 2022, lors d'une audience au tribunal à Sirjan, province de Kerman. Le président du tribunal révolutionnaire a ordonné son arrestation après un conflit verbal parce qu'elle défendait des manifestants qui n'avaient pas l'argent pour engager un avocat.

Par ce qu'elle accomplissait son travail de défense de son client, des agents de sécurité ont attaqué Maryam Arvin, lui ont retiré son couvre-chef et l'ont traînée au sol. Sa mère, Tayyebeh Nazari, qui enseigne la littérature dans les lycées de

Sirjan, a également été arrêtée après être allée s'enquérir de l'état de sa fille. La mère et la fille ont été temporairement libérées sous caution le 13 décembre 2022 en attente d'être jugée.

Maryam Arvin était une étudiante d'élite devenue avocate à 25 ans et a obtenu son doctorat en droit à 28 ans. Maryam Arvin a donné des conseils aux familles des manifestants détenus à Sirjan. Elle est morte, le 6 février, deux mois après sa sortie de prison, a annoncé la Kerman Lawyers Association, le 7 février. Le communiqué du barreau ne précise pas la raison du décès de Maryam Arvin. Selon son oncle, elle a subi des violences lors de son arrestation.

Le bureau du procureur public et révolutionnaire de Sirjan a publié une déclaration le 10 février 2023, affirmant que Maryam Arvin s'était suicidée en utilisant des médicaments.

Le lundi 29 mai 2023, la mère de, Maryam Arvin, a annoncé sur son compte Instagram que sa fille, Maryam Arvin, qui avait été arrêtée pour avoir défendu ses clients, a été tuée par des drogues en prison sous prétexte d'injection de tranquillisants et de sédatifs. que la cause de la mort de sa fille était l'injection de médicaments en prison. Elle a ajouté que le médecin de la prison avait confirmé dans une lettre les blessures subies par Maryam Arvin en prison. Maryam Arvin n'est pas le premier cas de détenu décédé après sa sortie de prison.

Le 22 mai 2023, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères destinées à trouver un huitième train de sanctions à l'encontre de l'Iran, l'Union européenne a inscrit sur la liste des personnes à sanctionner le procureur général de Sirjan, Mohsen Nikwarz, « pour avoir été personnellement responsable de l'arrestation de Maryam Arvin, qui a défendu plusieurs manifestants et qui est décédée des suites de tortures subies en prison ».

Oveis Hamed Tavasoli

Arrêté 17 novembre 2022 à Téhéran



Oveis Hamed Tavasoli, avocat du Barreau central et membre de la Commission des droits de l'homme, a été arrêté le 17 novembre 2022 à 22 heures, à Téhéran par les services de renseignement des Gardiens de la révolution et emmené à la prison d'Evin. Il a été libéré 48 heures après sous caution. Titulaire d'un doctorat en droit international de l'Université Shahid Beheshti, Oveis Hamed Tavasoli est aussi professeur d'université et militant des droits de l'homme.

Ali Sharifzadeh Ardakani

Arrêté le 7 janvier 2023 pour avoir déclaré qu'il avait été empêché de former un appel pour son client condamné à mort et exécuté



Ali Sharifzadeh Ardakani, l'avocat de Seyed Mohammad Hosseini, un manifestant iranien arrêté pour son rôle dans les manifestations qui a été pendu en prison le 7 janvier pour avoir « fait la guerre à Dieu », a déclaré dans un tweet le 15 décembre 2022 que, lorsqu'il s'est rendu au tribunal pour rencontrer Mohammad Hosseini et faire appel de sa condamnation à mort, il s'est vu refuser l'accès aux pièces du dossier et n'a pas été autorisé à déposer une procuration "contrairement à la loi sur la procédure pénale". L'affaire contre Hosseini a été réglée en trois audiences

dans les six jours avant que la condamnation à mort ne soit prononcée.

Ali Sharifzadeh a écrit dans un tweet le 18 décembre que lors d'un entretien, son client Mohammad Hosseini lui avait dit qu'il avait été ligoté et torturé par des agents pour obtenir des aveux selon lesquels il avait joué un rôle dans le meurtre de Ruhollah Ajamian, qui faisait partie du Basij, un volontaire milice sous le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) : *"Il a été torturé les yeux fermés et les mains et les pieds liés. Ils lui ont donné des coups de pied à la tête jusqu'à ce qu'il perde connaissance et ils ont blessé différentes parties de son corps avec une barre de fer et une arme à électrochocs"*, a déclaré Ardakani.

Le procureur de Karaj a déposé plainte contre l'avocat est parce qu'il a dit que son client, Mohammad Hosseini, a été torturé jusqu'à ce qu'il avoue avoir joué un rôle dans le meurtre d'un agent de sécurité.

Le 8 janvier qu'Ali Sharifzadeh Ardakani avait été libéré sous caution après avoir été convoqué par un tribunal de Karaj pour entendre les accusations portées contre lui. En mai 2023, il a été convoqué pour comparaître devant la branche 7 du parquet d'Evin.

Behzad Hakimizadeh

9 janvier 2023 : arrêté le par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez



Behzad Hakimizadeh a été arrêté, le 9 janvier 2023, par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez et emmené transféré au centre de détention du département des renseignements à Sanandaj. La raison de son arrestation et les allégations portées contre lui sont encore inconnues.

Selon le rapport reçu par l'Organisation Hengaw pour les droits de l'homme, les services de renseignement iraniens à Sanandaj ont fait pression sur lui pour monter un dossier de sécurité en tentant de le forcer à avouer qu'il soutenait des « partis du Kurdistan ».

Selon des sources bien informées, au cours de cette semaine, la famille de Behzad Hakimizadeh a été convoquée sous la supervision d'officiers du renseignement, dont le but était de leur rendre visite pour exercer une pression psychologique et obtenir des aveux forcés. La famille a annoncé qu'il avait perdu une partie de son poids.

Marzieh Mohebi

Une avocate militante des droits des femmes condamnées à la confiscation de ses biens par le tribunal révolutionnaire de Mashhad



En novembre 2022, Marzieh Mohebi a été contrainte de quitter le pays dans le but de protéger la sécurité de sa famille après le lancement du mouvement *Femme, vie, liberté*. Le 27 février 2023 Marzieh Mohebi a été convoquée devant le tribunal révolutionnaire de Mashhad, pour une série de fausses accusations telles que "liens avec des organisations hostiles à l'étranger", "direction des manifestations" et "collaboration avec l'Organisation des moudjahidines du peuple », en vertu de l'article 49 de la Constitution qui permet la confiscation des richesses obtenues par des moyens illégaux comme l'usure, la corruption, le vol ou le détournement de fonds. Le 16 juin 2023, elle a également été convoquée devant la 7e chambre du tribunal révolutionnaire de Mashhad, pour diffusion de mensonges ». Etant hors du pays, elle n'a pu se faire représenter par un avocat pour ne pas mettre son défenseur en danger. Avant son exil, elle avait révélé que les prisonniers à Mashhad étaient enfermés dans des « sites noirs » dépourvus de toute hygiène.

Par décision du 25 juillet 2023, le tribunal révolutionnaire l'a qualifiée de "réfugiée du système islamique" dans son propre pays, ce qui implicitement aboutit à lui retirer son droit à la citoyenneté et permet ainsi d'écarter son droit constitutionnel à un abri et de confisquer tous ses biens en vertu de l'article 49 de la Constitution,

C'est la première fois que les biens d'une avocate sont ciblés en vertu de l'article 49 de la Constitution, uniquement en raison de sa profession et que l'article en vue d'une répression contre le barreau. Auparavant, les biens des personnes associées au gouvernement Pahlavi et aux baha'is étaient saisis sur la base de cette disposition.

Khosrow Alikordi

L'avocat d'un manifestant d'octobre incarcéré à la prison de Vakilabad pour « diffusion de mensonges et violation de la confidentialité » après avoir été libéré sous caution début juillet.



Le 1^{er} août 2023, Khosrow Alikordi, a été ré-arrêté et incarcéré à la prison de Vakilabad « diffusion de mensonges et violation de la confidentialité ». Khosrow Alikordi est l'avocat de la famille d'Abolfazl Adinehzadeh, un mineur tué le 8 octobre 2022 lors des manifestations devant l'université Ferdowsi à Mashhad. La famille aurait subi des pressions depuis la mort d'Abolfazl Adinehzadeh, leur domicile ayant fait l'objet de multiples raids par les forces de sécurité. Le 16 juin dernier, Khosrow Alikordi avait été arrêté pour les propos qu'il avait tenu au sujet de l'affaire de son client. Il a également été inculpé pour « propagande en faveur de groupes anti-régime » mais il avait été libéré sous caution de 150 millions de tomans début juillet.

Au milieu de juin, les forces de sécurité ont également arrêté la mère, le père, la sœur et tous les parents au deuxième degré d'Abolfazl Adinehzadeh. Le père et la sœur d'Abolfazl Adinehzadeh ont été inculpés de "propagande anti-gouvernementale", en raison de leurs interviews et de leur publication sur les réseaux sociaux.

En juin Khosrow Alikordi a appelé à la libération de tous les prisonniers politiques et à la justice. Il s'est également publiquement inquiété du manque de transparence dans les cas des prisonniers politiques et des pressions exercées sur leurs familles.

2022-2023

Liste des avocats arrêtés

(Sources : HRANA IRAN PRISON ATLAS/IRAN HUMAN RIGHTS)

- Ahmad Ali Barani
- Ali Khanzai
- Ali Sharifzadeh Ardakani
- Alireza Zaré
- Amin Adel Ahmadian
- Amin Samani
- Amir Afshar Najafi
- Amir Dehghani
- Amir Mehdi Pour
- Arash Keykhosravi
- Asghar Mohammadi
- Astareh (Maryam) Ansari
- Babak Paknia
- Bahareh Sahraian,
- Behzad Hakimzadeh
- Ebrahim Ghaedi
- Fariba Tavakoli
- Farzaneh Akbarian
- Farzaneh Zilabi
- Fereshteh Tabanian
- Firouzeh Zarah Khordechi
- Ghahraman Karimi
- Ghasem Bodi-Banab
- Ghodsieh Ghodsbin
- Golaleh Vatandoust
- Hadi Razavi
- Hasan Younesi
- Hassan Asadi Zeidabadi
- Hossein Jalilian
- Hossein Mezaei
- Hussein Bayat Pilan Korki
- Hussein Rezai
- Ibrahim Sabety
- Keyvan Samimi
- Khosrow Alikordi
- Mehdi Safari
- Mahmoud Taravatroy
- Mahsa Gholamalizadeh,
- Maryam Arvin
- Maryam Sadrnia
- Marzieh Mohebi
- Massoud Keihkani
- Mehran Heidari
- Milad Panahipour
- Mina Bozorgi Koushalshahi
- Mitra Izadifar
- Mohammad Arman
- Mohammad Hadi Jafarpour
- Mohammad Rezaei
- Mohammad Taheran Pour
- Mohammad-Reza Faghihi
- Mostafa Nili
- Nazanin Salari
- Negin Kiyani
- Oveis Hamed Tavakkoli
- Parisa Qasemi
- Reza Hamzehie
- Rosa Etemad Ansari
- Ruhollah Mohammad Rezaei
- Saeed Atai-Kachuei
- Saeed Sheikh
- Saeed Jalilian,
- Saeideh Mirghorbani
- Saleh Nikbakht
- Sara Hamzehzadeh
- Seyed Hossein Pai-Lakhi
- Shohre Hadadian
- Sina Yousefi
- Zahra Nazari Kamishani

Nota : les listes sont toujours incomplètes certaines des victimes ou leur famille préfère souvent ne pas apparaître nommément pour préserver leur vie familiale et professionnelle et demande à ne pas être cité. Nous respectons cette volonté.

Sara Hamzehzadeh

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



qu'elle a déclaré, "Cette affaire a été abandonnée suite à la circulaire d'amnistie".

Sara Hamzehzadeh, membre du Barreau de Semnan, a été convoquée à comparaître devant la branche 7 du tribunal de la sécurité (Shahid Moghaddas située à la prison d'Evin), le 24 mai 2023, pour se défendre contre « les charges retenues contre elle » dont elle ignore la teneur. Elle avait été appréhendée par les forces de sécurité sur son lieu de travail à Shahroud en janvier 2023 est traduite à passer grand menacé devant la 5e branche du bureau du procureur public et révolutionnaire de Shahroud pour « propagande contre l'État ». Elle a été libérée peu après sous caution. C'est avec étonnement

Samin Cheraghi

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



branche 7 du bureau du procureur de la sécurité de Shahid Moghads, le 31 mai. Pour défendre contre une accusation dont je ne sais pas ce que c'est ! Je souhaite juste que le directeur du bureau fasse attention ».

Samin Cheraghi, membre de la National Elite Foundation et membre de la Central Bar Association, a défendu certains des détenus lors des manifestations en Iran et a en même temps protesté sur ses réseaux sociaux contre certaines des démarches menées au cours des 7 derniers mois, Selon la notification qu'elle a reçue, elle est tenue de comparaître devant la 7ème chambre du Tribunal de Sûreté (connu comme le tribunal de la prison d'Evin ou Shahid Moghaddas) le lundi 21 mai 2023, pour se défendre contre les charges retenues contre elle. Les charges ne sont pas précisées. Elle a écrit dans un tweet : « J'ai été convoqué à la

Mitra Izadifar

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



présenter au bureau du procureur de la branche 7 à 9 heures du matin le 1er juin. »

Mitra Izdifar, avocate à Mashhad a déclaré qu'elle était à nouveau poursuivie, après avoir été amnistiée plus tôt. Elle a ajouté qu'elle a été convoquée à se rendre de Mashhad au bureau du procureur de Téhéran est Mitra Izadifar. Izdifar a expliqué au journal *Etihad* : " "le principal objet de ma citation à comparaître, que j'ai reçue le 20 mai, est la publication de tweets et mes activités juridiques antérieures. Mais c'est étrange ici, malgré le fait que mon lieu de travail, de vie et d'activités se trouve à Mashhad, j'ai été convoquée au bureau du procureur de la sécurité de Téhéran avec d'autres avocats dans diverses provinces, et je dois me

Ali Mojtahedzadeh

Convoqué par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



Ali Mojtahedzadeh fait partie des avocats convoqués début mai 2023 à comparaître devant la branche 7 du parquet d'Evin. Ali Mojtahedzadeh a été la première personne à soulever la question de la convocation d'avocats dans les médias. Il a publié le 11 mai indiquant qu'il ne savait pas pourquoi il avait été convoqué et a demandé aux institutions responsables d'utiliser des approches axées sur le dialogue au lieu d'approches négatives. « Les avocats ne sont pas des ornements de tribunaux ».

Il a relevé quelques points communs à ces convocations, a écrit dans ce contexte : « Les avocats qui ont été convoqués sont des avocats qui [défendaient des manifestants] ou ceux qui ont été actifs sur les réseaux sociaux ». Fait intéressant, la plupart de ces avocats ont été amnistiés par les dirigeants, mais une plainte a de nouveau été déposée contre eux peu de temps après l'octroi de l'amnistie. Compte tenu de l'importance de l'affaire, "Trust" a organisé une conversation avec trois des avocats de base de Téhéran, Mashhad et Chiraz, qui ont été convoqués au bureau du procureur afin de clarifier les sous-jacences de ces convocations.

Ali Mojtahedzadeh défendait Masoud Kazemi, un journaliste condamné en 2019 à deux ans de prison pour « diffusion de désinformation » et « insulte » au chef suprême et aux autorités du pays. Il a également été l'avocat de six administrateurs réformistes des médias sociaux qui ont été condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans en 2017. Il avait été précédemment arrêté en 2020 puis libérés sous caution.

Marjan Esfahan

Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin



Marjan Esfahanian est convoquée le 23 mai 2023 au tribunal du Palais de justice d'Evin. Le motif de la convocation est inconnu mais il tient probablement à l'expression d'une opinion. Marjan Esfahanian est une avocate travaillant en droit des sociétés, droit des contrats, droit de la famille et droit pénal financier. Elle a une excellente expérience dans la fourniture de services juridiques à des sociétés iraniennes bien connues telles que Butan Gas Co. Elle a également travaillé régulièrement avec le ministère de l'Industrie, des Mines et du Commerce d'Iran.

IRAN - 14 février 2023

Reza Khandan

Les familles d'avocats souffrent aussi : le mari de Nasrin Sotoudeh convoqué pour purger le reste d'une peine de cinq ans de prison



Reza Khandan, le mari de la plus célèbre des avocates iraniennes de ces dernières années, militant des droits de l'homme agissant au côté de sa femme, n'est pas lui-même avocat mais il illustre les souffrances subies par les familles des avocats. Reza Khandan a été sommé de se présenter devant la justice dans les 30 jours pour commencer à purger une peine de six ans (cinq ans obligatoires) initialement prononcée en 2019.

La sommation de rejoindre la prison lui a été adressée très précisément quelques jours après que Nasrin Sotoudeh a accordé une interview exclusive à CNN, dans laquelle elle a déclaré que les manifestants iraniens voulaient un changement de régime.

Arrêté en 2018 pour ses publications sur les réseaux sociaux concernant le procès inéquitable et l'emprisonnement de sa femme Sotoudeh, Reza Khandan, ainsi que sa collègue militante des droits des femmes Farhad Meysami, ont tous deux été condamnés le 22 janvier 2019 à six ans de prison (dont cinq ans de prison obligatoire) pour « rassemblement et collusion contre la sécurité nationale » et « propagande contre l'État » par la branche 15 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour une publication en soutien aux appels au démantèlement des lois discriminatoires à l'égard des femmes et à la libération des défenseurs des droits de l'homme. Ils s'étaient également vus interdire de quitter le pays ou de se livrer à des activités en ligne pendant deux ans. Reza Khandan a fait appel de la décision. La peine n'avait pas été exécutée.

Reza Khandan avait été libéré sous caution le 24 décembre 2018 et sa peine n'a été exécutée que quelques jours seulement. Cette convocation à purger sa peine est considérée comme une tentative flagrante des autorités iraniennes de faire pression sur Sotoudeh, ainsi que sur son mari, pour qu'ils se taisent.

Asghar Mohammadi

18 mars 2023 : Condamné à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges



Asghar Mohammadi, membre de la commission des droits de l'homme du barreau d'Azerbaïdjan oriental, a été condamné le 18 mars 2023 par la branche 101 du tribunal correctionnel-2 de Varzaghan à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges. Selon une source de l'IPA, la condamnation est intervenue après qu'il ait accepté les travailleurs protestataires comme ses clients. En juin 2022, après la grève de quatre jours des travailleurs de la mine de cuivre

de Sungun Varzaghan, les forces de sécurité ont arrêté au moins 60 travailleurs. La mine de cuivre de Sungun est la plus grande mine de cuivre du Moyen-Orient.

Nemat Ahmadi

26 mars 2023 : Un média spécialisé des avocats a annoncé que la licence d'avocat de Nemat Ahmadi, un avocat bien connu, a été définitivement révoquée, un mois plus tôt.



Au début du mois de mars, selon la presse iranienne, un tribunal révolutionnaire a définitivement privé l'éminent avocat Nemat Ahmadi

Selon le rapport de "Voklapress" du dimanche 6 avril, selon "les informations disponibles sur le site de l'Association centrale des avocats, l'avocat Nemat Ahmadi Nasab a été définitivement interdit d'exercer la profession d'avocat et sa licence d'avocat a été révoquée Farshid Farhanakian, membre du conseil d'administration du Barreau du Centre, a affirmé dans un tweet que l'annulation de la licence de l'avocat de Nemat Ahmadi était "apolitique" et s'était faite "avec une

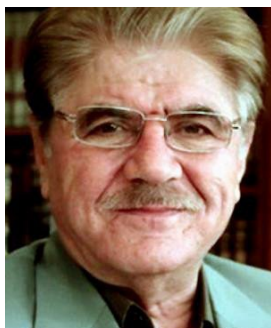
poursuite sérieuse du plaignant privé". Sans fournir de détails ni d'explications sur la décision du tribunal disciplinaire de la Central Lawyers Association, qui est l'autorité principale dans cette affaire, il a écrit que la décision finale de la révocation permanente de la licence d'avocat de M. Ahmadi "a été rendue par la décision finale du Haute Cour de Discipline des Juges." Lawyer Press a également annoncé avoir été informé de la révocation de la licence d'avocat de Nemat Ahmadi "il y a un mois", mais avoir refusé de le publier en raison de ce qu'il a appelé "le respect de l'éthique professionnelle".

Le 14 décembre 2020 Nemat Ahmadi avait été condamné à payer une amende de 5 millions de tomans par la 9e chambre du tribunal de la presse. Le plaignant était l'une des agences de sécurité du gouvernement. Il avait fait appel

Il a déclaré qu'au début, la peine était de 40 coups de fouet, qu'après avoir prononcé la peine, le tribunal l'a changée en une amende de 5 millions de tomans., Nemat Ahmadi est un avocat bien connu, membre de l'Union internationale des avocats ou Association internationale des avocats, de la pratique du droit en Iran. Ahmadi, un ancien professeur de droit limogé de l'Université d'Azad pour ses activités politiques et représentant des prisonniers politiques, depuis, il était pour ces raisons interdit d'enseigner à l'Université d'Azad. Il a été poursuivi par le ministère des Renseignements pour la même raison.

Saleh Nikbakht

17 octobre 2023 - *L'avocat de la famille de Mahsa Amini, condamné à un an de prison pour « propagande contre l'État ». Il avait expliqué comment l'enquête sur la mort de sa cliente avait été orientée et tronquée.*



Saleh Nikbakht, 73 ans, l'avocat de la famille de Mahsa Amini – la jeune iranienne de 22 ans dont la mort avait déclenché un vaste mouvement de contestation en septembre 2022 – a été condamné le 17 octobre 2023 à un an de prison pour « propagande contre la République islamique ». Son procès avait été ouvert le 30 août 2023 à Téhéran. Saleh Nikbakht a été condamné à la peine maximale pour avoir accordé une « interview à des médias extérieurs à l'Iran sur l'affaire Mahsa Amini ». Il avait indiqué fin septembre 2022

que la famille Amini avait porté plainte contre les policiers qui avaient arrêté la jeune fille. Son avocat, Ali Rezaï avait plaidé pour son acquittement en affirmant que son client avait « seulement critiqué la gestion du pays par les autorités » dans ses interviews.

Dans une interview accordée au site Internet Faraz en janvier 2023, Saleh Nikbakht avait déclaré, quatre mois après la mort de Mahsa Amini, que *"des enquêtes incomplètes ont été menées sans la présence ou la participation [de la famille] en tant que plaignante"*. Il a demandé que les enquêteurs mènent des investigations sur la période de deux heures entre l'arrestation et l'arrivée de Mahsa Amini au centre de la police des mœurs et révélé que lui-même et la famille subissaient des pressions pour accepter de reconnaître publiquement comme cause de sa mort « l'arrivée tardive et l'échec » du personnel médical.

Mahsa Amini a été arrêtée par la police des mœurs lors d'une visite à Téhéran en septembre parce qu'elle portait prétendument un foulard, ou hijab, de manière inappropriée. Les autorités iraniennes soutiennent officiellement qu'elle serait morte de causes naturelles, mais des témoins oculaires et sa famille disent que la jeune femme a été battue par des agents de sécurité.

Saleh Nikbakht avait été convoqué à la deuxième branche du bureau du procureur révolutionnaire très exactement six mois après la mort de Mahsa Amini à la prison d'Evin à Téhéran après avoir accordé des interviews à des journalistes à l'étranger qui concernaient aussi ses anciens clients, notamment Loqman Moradi et Zanyar Moradi, et Mahsa Amini. Il avait été laissé en liberté sous caution jusqu'à la décision du tribunal.

Porte-parole de l'association des prisonniers politiques en Iran, Saleh Nikbakht a défendu au cours de sa longue carrière de nombreuses personnalités iraniennes, comme l'ancien vice-ministre des Affaires étrangères Mohsen Aminzadeh, l'ancien porte-parole du gouvernement Abdollah Ramezanzadeh, l'ancien vice-ministre de l'Economie Mohsen Safai-Farahani et l'ancien vice-président Mohammad Ali Abtahi. Il a aussi défendu le cinéaste Jafar Panahi, libéré sous caution en février 2023.

Liste des avocats convoqués devant le tribunal d'Evin (Source HRANA 23/05/2023)

- Mohammad Hossein Aghasi – convoqué en deux temps en février-mars 2023 et 20 mai 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : peu clair.
- Ramin Safarnia – convoqué le 22 décembre 2022 – Bushehr – Motif de la convocation : Représentation du cas de son client Mahmoud Molaki, militant du commerce.
- Ali Sharifzadeh Ardakani – convoqué le 23 mai 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Raison : incertaine.
- Mohammad Hadi Erfanian Kasab – convoqué le 28 février 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : peu clair.
- Mohammad Seifzadeh – convoqué le 29 avril 2023 – Téhéran (tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Rédaction d'une lettre au Secrétaire général des Nations Unies
- Ehsan Haqi - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Hasan Younesi - Convoqué le 23 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mohammad Ali Kamfirouzi - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Amin Adel Ahmadian - Convoqué le 22 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mohammad Hadi Jafarpour - Convoqué le 22 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Samin Charaghi - Convoquée le 21 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Sara Hamzehzadeh - Convoquée le 24 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mahmoud Sadeghi – Convoqué le 23 mai 2023 – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnue.
- Farzaneh Zilabi – Convoquée pour le 6 juin 2023 – Ahvaz – Motif de la convocation : publication de contenu en ligne
- Tootia Partovi Amoli – Convoquée à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnue.
- Yashar Kazemi - Convoquée le 20 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Shayan Zadegan - Convoqué le 22 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Forough Sheikh al-Islami - Convoqué le 24 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Amirhossein Ghafarian - Convoqué le 21 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Mohammad Lavasani - Convoqué le 24 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue.
- Abolfazl Hamzeh – Convoqué le 20 mai 2023 – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnue

- Marjan Esfahanian - Convoquée le 23 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnue
- Marzieh Mohebi – Convoquée le 27 février 2023 – Khorasan Razavi – Motif de la convocation : traitement devant le tribunal spécial en vertu de l'article 49 de la Constitution
- Alireza Seyed Aghayi - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnu
- Rezvan Abbasi Farajzadeh - Convoqué le 21 mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnu
- Mohammad-Reza Fard Parsa-Convoqué à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin)-Motif de la convocation : Inconnu
- Parisa Ghasemi - Convoquée le 1er mai 2023 - Téhéran (palais de justice d'Evin) - Motif de la convocation : inconnu
- Mitra Izadifar - Convoquée le 22 mai 2023 - Téhéran (Palais de Justice d'Evin) - Motif de la convocation : Inconnu
- Mehdi Karimi Farsi – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Mohsen Borhani - Convoqué à une date inconnue - Téhéran (tribunal du clergé) - Motif de la convocation : inconnu
- Elham Ayoubi – Convoqué le 30 avril 2023 – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de convocation : Accusé de propagande contre le régime
- Elnaz Moqimi – Convoquée le 22 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evine) – Motif de la convocation : Inconnue
- Mostafa Shabani – Convoqué le 22 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Mehran Heidari – Convoqué le 22 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Majid Sabouri – Convoqué le 22 mai 2023 – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Saeed Sheikh – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Abouzar Nasrallah – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Ali Mojtehdzadeh – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu
- Reza Heidari – Convoqué le 30 mai 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Mahboubeh Joudaki – Convoqué le 30 mai 2023 – Téhéran (Tribunal d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Leila Ghasemi Pashaki – Convoquée le 1er juin 2023 – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Bahareh Fesharki – Convoqué à une date inconnue – Téhéran (Palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : Inconnu.
- Zahra Mirbik Darvishond – Convoquée le 21 mai 2023 – Téhéran (palais de justice d'Evin) – Motif de la convocation : inconnu.

*Les Suppléments Spéciaux de l'Observatoire
mondial des violations des droits de la défense et
des droits des avocats*

Déjà Parus



2017 2018 2019 2020

CHINE EGYPTE TURQUIE PAKISTAN



2020 2021 2021 2022

IRAN AZERBAÏDJAN BIÉLORUSSIE COLOMBIE



Ces avocats persécutés dans le monde

Ces avocats persécutés dans le monde

Les rapports de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats



Les rapports 2005 à 2018 sont épuisés.

INDEX

1. Abolfazl Hamzeh...p.30
2. Abouzar Nasrallah...p.31
3. Ahmad Ali Barani...p.24
4. Ali Khanzai...p.24
5. Ali Mojtahedzadeh...p.24
6. Ali Reza Zaré...p.24
7. Ali Sharifzadeh Ardakani...p.22, 24, 31
8. Alireza Seyed Aghayi...p.31
9. Amin Adel Ahmadian...p.18, 24, 31
10. Amin Samani...p.24
11. Amir Afshar Najafi...p.24
12. Amir Dehghani...p.24
13. Amir Hossein Ghafarian...p.30
14. Amir Mehdipour...p.6, 24
15. Arash Keykhosravi...p.8, 24
16. Asghar Mohammadi...p. 27
17. Astareh (Maryam) Ansari...p.18, 24
18. Babak Paknia...p.15, 24
19. Bahareh Fesharki...p.31
20. Bahareh Sahrayian...p.20, 24
21. Behzad Hakimizadeh...p.12, 24
22. Ebrahim Ghaedi...p.24
23. Ehsan Haqi...p.30
24. Elham Ayoubi...p.31
25. Elnaz Moqimi...p.31
26. Fariba Tavakoli...p.24
27. Farzaneh Akbarian...p.24
28. Farzaneh Zilabi... p.13, 30
29. Fereshteh Tabanian...p.10, 24
30. Firouzeh Zarah Khordechi...p.24
31. Forough Sheikh al-Islami...p.30
32. Ghahraman Karimi...p.24
33. Ghasem Bodi Bonab...p.6, 24
34. Ghodsieh Ghodsbin...p.24
35. Golaleh Vatandoust... p.16, 24
36. Hadi Razavi...p.24
37. Hasan Younesi... p.20, 24, 30
38. Hassan Asadi Zeidabadi...p.20, 24
39. Hossein Bayat Pilan Korki...p.11, 24
40. Hossein Jalilian...p.24
41. Hossein Mezaei...p.24
42. Hussein Rezai...p.24
43. Ibrahim Sabety...p.24
44. Jalal Fatemi p. 15
45. Keyvan Samimi...p.24
46. Khosrow Alikordi...p.23
47. Leila Ghasemi Pashaki...p.31
48. Mahboubeh Joudaki...p.31
49. Mahmoud Sadeghi...p.30
50. Mahmoud Tarawatroy...p.19, 24
51. Mahsa Gholamalizadeh...p.15, 24
52. Majid Sabouri...p.31
53. Marjan Esfahan...p.26, 30
54. Maryam Arvin...p.21, 24
55. Maryam Sadrnia...p.24
56. Marzieh Mohebi... p.24, 31
57. Marzieh Nikara...p.12
58. Massoud Keihkani...p.24
59. Mehdi Karimi... p.24, 31
60. Mehdi Safari... p.19
61. Mehran Heidari... p.24, 31
62. Milad Panahipour...p.15, 24
63. Mina Bozorgi Koushalshahi...p.17, 24
64. Mitra Izadifar... p.25, 30
65. Mohammad Ali Kamfrouzi...p.10, 31
66. Mohammad Arman...p.11, 24
67. Mohammad Hadi Erfanian Kaseb...p.9
68. Mohammad Hadi Jafarpour...p.19, 24, 30
69. Mohammad Hossein Aghasi...p.30
70. Mohammad Lavasani...p.30
71. Mohammad Najafi...p.14
72. Mohammad Rezaei...p.13
73. Mohammad Seifzadeh...p. 12
74. Mohammad Taheran Pour...p.24
75. Mohammad-Reza Faghihi...p.5, 8, 24
76. Mohammad-Reza Fard Parsa...p.30
77. Mohsen Borhani...p.31
78. Mostafa Nili...p.7, 8, 24
79. Mostafa Shabani...p.31
80. Nazanin Salari...p.18, 24
81. Negin Kiyani...p.17
82. Nemaht Ahmadi...p.28
83. Oveis Hamed Tavasoli...p.21, 24
84. Parisa Ghasemi... p.24, 31
85. Ramin Safarnia...p.30
86. Reza Hamzei... p.9, 24
87. Reza Heidari...p.31
88. Reza Khandan...p.27
89. Rezvan Abbasi Farajzadeh...p.31
90. Roza Etemad Ansari...p.16, 24
91. Ruhollah Mohammad Rezaei...p.16, 24
92. Saeed Ataei Kachuei.....p.17, 24
93. Saeed Jalilian...p.15, 24
94. Saeed Sheikh...p.5, 24, 31
95. Saeideh Mirghorbani...p.24
96. Saleh Nikbakht....p.29
97. Samin Cheraghi...p.25, 31
98. Sara Hamzehzadeh... p.25, 33
99. Seyed Hossein Pai-Lakhi...p.24
100. Shayan Zadegan...p.30
101. Shohre Hadadian...p.24
102. Sina Yousefi...p.6, 24
103. Tootia Partovi Amoli...p.30
104. Yashar Kazemi...p.34
105. Zahra (Firouzeh) Khordechi...p.16
106. Zahra Mirbik Darvishond...p.31
107. Zahra Nazari Kamishani...p.20, 24

2024



ANNIVERSAIRE

40

ANNIVERSARY

